

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

VOTRE SÉJOUR AU KENYA

PASSEPORT, VISAS ET DOUANES

Les voyageurs doivent faire, au préalable, une demande d'autorisation de voyage sur le site suivant : <https://www.etakenya.go.ke> et présenter cette autorisation avant d'embarquer.

Le passeport doit disposer d'une validité d'au moins six mois à la date d'entrée sur le territoire.

Les voyageurs qui disposent actuellement d'un e-visa valide peuvent continuer à se rendre au Kenya jusqu'à l'expiration de ce e-visa.

Les enfants de moins de 16 ans accompagnant leurs parents pour une visite touristique au Kenya sont dispensés de visa. Un tampon d'entrée est apposé par les services de l'immigration sur leur passeport.

SANTÉ

La fièvre jaune est endémique au centre et à l'ouest du Kenya. La vaccination est fortement recommandée (à pratiquer en centres agréés). Elle est obligatoire en cas de séjour préalable dans certains pays d'Afrique ou d'Amérique du Sud.

Assurez-vous d'être à jour dans vos vaccinations habituelles mais aussi liées à toutes les zones géographiques visitées.

La mise à jour de la vaccination diphtérie-tétanos-poliomyélite (DTP) est recommandée en incluant rubéole, oreillons et rougeole chez l'enfant. La vaccination antituberculeuse est également souhaitable. En fonction des conditions locales de voyage, les vaccinations contre la fièvre typhoïde et les hépatites virales A et B peuvent être recommandées.

Il est également préférable d'être vacciné contre la méningite bactérienne A + C + Y + W135.

La vaccination contre la rage peut également être proposée dans certains cas en fonction des conditions et lieux de séjour. Demandez conseil à votre médecin ou à un centre de vaccinations internationales.

Le paludisme (ou malaria), particulièrement présent au Kenya est une maladie parasitaire transmise par les piqûres de moustiques infestés par le parasite du paludisme. Il existe deux formes de prévention complémentaires du paludisme : la protection contre les piqûres de moustiques et le traitement médicamenteux prophylactique. Les mesures classiques de protection contre les moustiques durant la soirée et la nuit sont fortement recommandées

LANGUE

Il y a deux langues officielles au Kenya : l'anglais et le swahili (kiswahili).

DÉCALAGE HORAIRE

Il y a une heure de décalage avec la France, quand il est 20h00 à Paris, il est 21h00 à Nairobi.

ÉLECTRICITÉ

Il vous faudra un adaptateur.

Prise: Type G - Voltage: 240 V - Fréquence: 50 Hz

MONNAIE

Shilling Kenyan

1 KES = 0,0057 €

1 € = 175,55 KES

POURBOIRE

Les salaires étant bas, il est habituel au Kenya de donner des pourboires.

En circuit, il est d'usage de donner une enveloppe à son chauffeur/guide à la fin du voyage, à hauteur de 10-15 USD par personne et par jour.

Dans les hôtels, on donne en général 1 USD aux porteurs de valise, serveurs et autres personnels.

SÉCURITÉ

Sur l'ensemble du territoire kényan, il est recommandé de faire preuve d'une vigilance accrue lors des déplacements par la route ainsi que dans les lieux publics les plus fréquentés, notamment par les ressortissants étrangers (centres commerciaux, bars, hôtels) et d'éviter les manifestations.

Il convient de privilégier les lieux de sortie qui bénéficient d'un dispositif de sécurité visible et dissuasif (vigiles). Si vous deviez vous trouver à proximité du lieu d'un incident (explosion, attaque armée), éloignez-vous rapidement, rassurez vos proches et signalez-vous à l'ambassade.

Il convient d'y respecter les mesures de prudence inhérentes à tout séjour dans des zones particulièrement touristiques. La prudence est recommandée en cas d'abord par des inconnus : les intéressés peuvent avoir des intentions malhonnêtes, et proposer des boissons ou des aliments pouvant contenir des tranquillisants.

En cas de perte de carte bancaire, il est conseillé de faire immédiatement opposition.

Nous vous recommandons :

- de proscrire les signes extérieurs de richesse
- de prendre garde aux vols, fréquents dans les lieux publics (aéroports, gares, halls d'hôtels, alentours des bars, restaurants, terrasses, plages, etc.)
- de faire preuve de vigilance lors des retraits d'espèces aux distributeurs et guichets automatiques et des paiements par carte bancaire de voyager « léger »
- de ne pas laisser vos sacs et appareils photos sans surveillance
- d'utiliser les coffres dans les hôtels quand il y en a
- d'emporter avec vous une photocopie de vos documents (passeport, permis de conduire...) et de transmettre à notre agence une copie scannée, ce qui nous permettra de réagir très vite auprès des autorités consulaires de votre pays

Pour toutes urgences :

- Police / Pompiers / Urgence : 999

Pour toutes urgences :

Ambassade de France au Kenya

Peponi Gardens, off Peponi Road – PO Box 41784 – Nairobi

Tel. : + 254 20 760 55 55

En dehors des heures d'ouverture des bureaux et en cas d'urgence consulaire :

Tel. : + 254 11 36 19 636